

Quels liens entre chômage, faibles rémunérations et pauvreté ?

Nadine Laïb (Drees)

SUR la période récente, le taux de pauvreté suit une tendance globale à la baisse malgré un contexte conjoncturel peu favorable : les liens entre chômage, faibles rémunérations et pauvreté monétaire sont complexes. Certes, lorsqu'ils vivent seuls et qu'ils n'ont pas de charges liées aux enfants, les actifs au chômage non indemnisé sont beaucoup plus souvent exposés au risque de pauvreté que les actifs en situation d'emploi dominant. Toutefois, pour les autres actifs, les différences en termes de pauvreté sont moins sensibles à la situation sur le marché du travail, dans la mesure où les ressources monétaires du conjoint et/ou les transferts sociaux peuvent compenser l'insuffisance du revenu individuel d'activité.

Depuis une trentaine d'années, dans un contexte de dégradation du marché du travail, la proportion des actifs en situation de pauvreté a progressé et dépassé celle des retraités¹. Les difficultés conjoncturelles ont en effet à la fois un impact sur le chômage et sur la dynamique des revenus d'activité. Toutefois, elles ne jouent pas de façon univoque sur la pauvreté des ménages, en raison du rôle exercé par l'évolution dans le temps des structures familiales ou de la législation sociale.

1. Hourriez J.-M., Legendre N., Le Verre R. (2001), « La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997 : plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », *Insee Première*, Insee, n° 761, mars. Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004.

Des liens complexes entre chômage ou faible rémunération et pauvreté

En effet, la rémunération du travail et les revenus de remplacement qui y sont liés sont par nature individuels tandis que la pauvreté est évaluée au niveau du ménage. Une personne est considérée pauvre si son niveau de vie après transferts et prélèvements est inférieur au seuil de pauvreté, que l'on considère la plupart du temps en France comme égal à 50 % de la médiane du niveau de vie disponible de l'ensemble des individus (60 % dans les estimations européennes)². Les ressources apportées par les autres membres du ménage et le relais pris par les prestations sociales en cas d'insuffisance du revenu (allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs en fin de droits, revenu minimum d'insertion...) peuvent à cet égard compenser l'écart entre le revenu d'activité individuel et le seuil de pauvreté. Or la part des ménages dont aucun membre n'occupe un emploi a doublé sur la période 1975-2002, ce qui entraîne une réduction mécanique de l'impact possible des solidarités familiales sur le revenu des ménages touchés par le chômage³. Cette évolution est, en dehors de toute considération liée à l'augmentation globale du chômage sur la période, imputable à deux phénomènes ; d'une part, la déformation progressive de la structure des ménages, avec plus de familles monoparentales et de personnes seules, alors qu'à l'opposé on compte aussi plus de couples avec deux actifs sous l'effet de la hausse tendancielle de l'activité féminine ; d'autre part, une polarisation du chômage au sein des ménages, comme le fait apparaître une étude sur données longitudinales réalisée par l'Insee⁴.

Ainsi, lorsque le chômage augmente, les nouveaux chômeurs appartiennent plus souvent à des ménages déjà touchés par le chômage. Inversement, lorsque la conjoncture s'améliore, les personnes qui retrouvent un emploi appartiennent plutôt à des ménages qui restent touchés par le chômage. La question serait alors de savoir comment cette relative « inertie » du chômage au niveau du ménage se répercute sur le risque de pauvreté.

Faute de données longitudinales ou de modèle structurel estimant les effets de l'évolution de la conjoncture sur l'emploi et les revenus individuels, l'approche adoptée ici consiste plutôt à expliciter les liens entre les ressources qu'une personne retire de l'exercice d'une activité professionnelle ou de la perception d'un revenu de remplacement, et son risque de pauvreté monétaire, une fois pris en compte les autres occupants du logement, les prélèvements acquittés et les prestations sociales

2. Le niveau de vie disponible est le revenu disponible (après prise en compte des transferts socio-fiscaux) rapporté au nombre des unités de consommation, évaluées selon l'échelle Insee-Ocde : une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour toute personne supplémentaire âgée de 14 ans et plus et 0,3 pour chaque personne de moins de 14 ans. Le taux de pauvreté, défini de manière relative et conventionnelle (au niveau européen, c'est le seuil de 60 % de la médiane du niveau de vie disponible qui est retenu), est fourni par l'Insee, qui constitue la source de référence pour cet indicateur.

3. Ravel C. (2005), « 1975-2002 : la part des ménages sans emploi a doublé », *Insee Première*, Insee, n° 998, janvier.

4. Ravel C. (2005), « Une exploration du lien entre chômage individuel et chômage des ménages », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2004-2005*.

reçues par l'ensemble du ménage. À cet égard, le chômage n'implique pas nécessairement un niveau de vie disponible inférieur au seuil de pauvreté⁵. Inversement, un actif occupé n'est pas totalement prémuni du risque de pauvreté. Ainsi, les travailleurs pauvres, définis comme les actifs pauvres qui ont occupé un emploi au moins un mois dans l'année, sont très majoritairement des personnes ayant travaillé toute l'année⁶. Notre étude ne se limite pas aux travailleurs pauvres mais concerne l'ensemble des actifs, y compris les chômeurs de longue durée, qu'ils soient pauvres ou non. Les données dont nous disposons permettent à cet égard de mettre en regard les revenus individuels d'activité et la pauvreté au niveau du ménage. L'enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée pour 2004 dans le modèle de microsimulation Ines, fournit en effet un échantillon des revenus déclarés à l'administration fiscale et permet de retracer la situation principale sur le marché du travail des personnes d'âge actif pour chaque mois de l'année 2004. Le modèle Ines estime par ailleurs les transferts sociaux et fiscaux dont cette personne et son ménage bénéficient, de manière à évaluer son niveau de vie disponible et *in fine* son taux de pauvreté (encadré 1). Toutefois, l'absence de l'allocation de solidarité spécifique et du mécanisme d'intéressement des minima sociaux dans le modèle, ajoutée à la difficulté d'isoler parfaitement les allocations chômage à partir des déclarations de revenus, limite la portée des résultats pour les chômeurs, particulièrement lorsqu'ils sont en fin de droits, et les personnes qui cumulent de faibles revenus d'activité et la perception de minima sociaux.

Pour évaluer l'impact des conditions d'activité d'une personne sur son niveau de vie disponible et en particulier sur son risque de pauvreté, trois facteurs sont à prendre en compte. Le premier est d'ordre individuel et porte sur les causes de la faiblesse des revenus initiaux de la personne : emploi à temps partiel et/ou alternance de périodes d'emploi avec du chômage ou de l'inactivité.

Le second facteur est lié aux caractéristiques familiales du ménage. Le revenu à partager entre les membres du ménage varie en fonction de l'apport monétaire des autres actifs, du nombre de personnes à charge et des ressources non individualisables telles que les revenus du patrimoine et les pensions alimentaires nettes (celles qui sont reçues moins celles qui sont versées). Comment la situation familiale renforce-t-elle ou au contraire atténue-t-elle le risque de pauvreté des actifs ?

Dans la réalité, la composante individuelle et la composante familiale ne sont pas indépendantes. Il existe ainsi une forte homogénéité dans la formation des couples en termes de qualifications, milieu social, etc., et, comme nous le verrons, en fonction de la situation de chacun sur le marché du travail. La présence et le nombre des enfants est en relation étroite avec l'activité féminine et les contraintes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ne seront pas de même nature selon

5. Hourriez J.-M. (2001), « Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ? », *France portrait social*, Insee. Roth N., Murat F. (2002), « Explorations autour des liens entre chômage et pauvreté », *Les Travaux de l'Observatoire 2001-2002*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

6. Lagarenne C., Legendre N. (2000), « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et Statistique*, Insee, n° 335.

que la femme assume seule les charges liées aux enfants ou vit avec un conjoint dont la rémunération est élevée⁷. Par ailleurs, un jeune actif au chômage peut décider de retarder son autonomie en demeurant au sein du ménage de ses parents parce qu'il ne dispose pas de moyens financiers propres.

Enfin, le système socio-fiscal joue un rôle redistributif en allouant davantage de prestations aux ménages les plus modestes et donc les plus exposés à la pauvreté : ménages à faibles ressources initiales, familles nombreuses et parents isolés. Il faut alors examiner dans quelle mesure les transferts compensent l'écart entre le niveau de vie initial des actifs et le seuil de pauvreté.

Des situations diversifiées, allant de l'emploi à temps complet jusqu'au chômage de longue durée

En 2004, les personnes d'âge actif, définies comme les personnes non retraitées âgées de 16 ans au moins et ayant terminé leurs études initiales, connaissent en grande majorité une situation stable par rapport au marché du travail. Ainsi, près de sept personnes en âge de travailler sur dix ont occupé un emploi pendant douze mois consécutifs. Les salariés, quand ils travaillent toute l'année, sont en outre 80 % à occuper un emploi en contrat à durée indéterminée et à temps complet. Les autres situations stables sur douze mois sont à l'opposé des situations de non-emploi qui concernent 13 % des personnes d'âge actif, dont 4 % sont au chômage de longue durée et 9 % en inactivité. Enfin, environ 17 % des personnes ont connu une transition sur le marché du travail au cours de l'année. Parmi elles, le non-emploi reste majoritaire, 61 % ayant travaillé moins de six mois dans l'année.

Dans cette étude, nous avons choisi de retenir les actifs occupant un emploi ou à la recherche d'un emploi pendant six mois ou plus au cours de l'année. Ils peuvent être décomposés en deux grands groupes. Tout d'abord, les actifs majoritairement en emploi peuvent être classés en fonction du temps qu'ils ont passé à travailler : les travailleurs à temps complet sur toute l'année, les travailleurs à temps complet sur une partie de l'année seulement (mais supérieure aux périodes de chômage ou d'inactivité) et les actifs à temps partiel, en distinguant ceux qui ont choisi cette forme d'emploi et ceux qui sont à temps partiel « subi ». Un deuxième groupe est constitué des personnes majoritairement au chômage, que l'on peut distinguer selon qu'elles perçoivent une indemnisation ou non. En effet, si une période courte de chômage indemnisé a peu de répercussions sur le revenu annuel, en revanche l'allongement de la durée du chômage et la perte des droits à indemnisation réduisent le revenu initial, avant le relais pris par les minima sociaux.

7. Algava E., Le Minez S., Bressé S., Pla A. (2005), « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et Résultats*, Drees, n° 389, mars.

*Encadré 1***Le modèle de microsimulation Ines**

L'outil utilisé dans ce chapitre est le modèle de microsimulation Ines, conjointement développé par la Drees et l'Insee⁸. Le principe de la microsimulation consiste à appliquer la législation socio-fiscale de l'année 2004 à un échantillon de ménages représentatif de la population. Cet échantillon est issu de l'enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004, qui associe les informations sociodémographiques de l'enquête sur l'Emploi au détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. L'échantillon est représentatif de la population vivant en métropole et n'habitant pas en logement collectif (soit 95 % de la population française).

On observe pour chaque ménage sa composition démographique, l'activité de ses membres et son revenu imposable, à savoir les revenus déclarés sur le formulaire 2042. Les revenus du patrimoine non imposables ou soumis à un prélèvement libératoire ne sont donc pas pris en compte dans l'enquête. En fonction de cette information, on applique à chaque ménage les règles de calcul de chaque transfert et impôt, afin de déterminer son revenu disponible. Les prestations familiales comprennent les allocations familiales (Af), le complément familial (Cf), l'allocation pour jeune enfant (Apje), l'allocation parentale d'éducation (Ape), les aides à la famille pour la garde d'enfants à domicile (Aged) et pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama et son complément), la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les subventions publiques pour la garde d'enfants en crèches collectives et familiales, l'allocation pour parent isolé (Api), l'allocation de soutien familial (Asf), l'allocation de rentrée scolaire (Ars), les bourses de collège et de lycée d'enseignement et l'allocation d'éducation spéciale (Aes). Les minima sociaux se composent du revenu minimum d'insertion (Rmi), du minimum vieillesse, de l'allocation pour adulte handicapé (Aah) et son complément, et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi). Faute de données, certaines prestations importantes pour notre étude ne sont pas disponibles dans le modèle. Ainsi, le manque d'information au niveau infra-annuel impose d'estimer les minima sociaux sur une base de revenus annuelle (alors qu'en réalité la situation des allocataires est révisée tous les trimestres) et l'intéressement n'est pas pris en compte. L'allocation spécifique de solidarité (Ass) pour les chômeurs en fin de droits n'est pas non plus modélisée, ce qui risque de sous-estimer en partie le niveau de vie disponible de ces personnes et des membres de leur ménage. Les aides au logement ne concernent que les locataires, car celles qui bénéficient aux accédants à la propriété ne sont pas disponibles. Du côté des prélèvements, sont calculés l'impôt sur le revenu et la prime pour l'emploi. La taxe d'habitation est également prise en compte, mais elle ne fait pas l'objet d'une simulation d'après la législation et les caractéristiques du ménage. Elle est tirée directement des fichiers fiscaux (taxe d'habitation versée en 2002), puis actualisée en 2004 en fonction de l'évolution de cette taxe. Par ailleurs, les taxes et aides locales (en dehors de la taxe d'habitation) sont exclues du modèle : la multiplicité des barèmes rend leur calcul délicat. Au total, le modèle de microsimulation Ines couvre 90 % de l'ensemble des prestations sans contrepartie.

Du revenu d'activité et de remplacement des actifs à la pauvreté monétaire*Situations vis-à-vis du marché du travail et revenu net d'activité*

Le champ de l'étude se restreint aux individus non retraités, âgés de 16 ans au moins et ayant terminé leur formation initiale. Le calendrier rétrospectif d'activité de l'enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 fournit l'occupation principale de chaque individu au mois le mois sur une année entière (de janvier à décembre 2004 pour les 2/3 de l'échantillon apparié, de mars 2004 à février 2005 pour le tiers

8. Albouy V., Bouton F., Le Minez S., Pucci M. (2003), « Le modèle de microsimulation Ines : un outil d'analyse des politiques socio-fiscales », *Dossiers solidarité et santé*, Drees, n° 3, juillet-septembre.

restant, que l'on supposera être la situation représentative de l'année 2004). Cette information permet de classer les personnes en âge de travailler selon leur temps passé dans chacune des situations d'emploi, de chômage, ou d'inactivité. Les actifs sont les personnes qui ont occupé ou recherché un emploi au moins six mois au cours de l'année.

Le revenu net d'activité et de remplacement est la somme des salaires, des revenus d'activité indépendante et des indemnités de chômage. Ces dernières ne sont donc pas considérées ici comme des transferts, mais intégrées au revenu initial.

La mesure de la pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire est calculée à partir du revenu disponible du ménage. En plus de ses revenus d'activité et de remplacement, une personne dispose des ressources propres de son conjoint/concubin éventuel et des autres membres du ménage (en particulier des jeunes actifs), auxquelles s'ajoutent les revenus non individualisables (pensions alimentaires nettes et revenus du patrimoine) et les transferts socio-fiscaux (prestations sociales moins prélèvements). Rapporté aux unités de consommation, ce revenu disponible détermine le niveau de vie dont dispose après redistribution chaque membre du ménage. Les unités de consommation sont déterminées selon l'échelle Insee-Ocde : une unité pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour tous les autres adultes ou adolescents de 14 ans et plus, et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. Une personne est alors considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à la moitié de la médiane du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Les seuils et le taux de pauvreté sont publiés chaque année par l'Insee à partir des enquêtes Revenus fiscaux. La dernière enquête disponible est relative aux revenus de l'année 2002. En 2002, le seuil de pauvreté s'établit à 627 euros mensuels (soit 7 524 euros annuels), et le taux de pauvreté est de 6 %. Le modèle Ines actualise chaque année l'enquête Revenus fiscaux afin d'être à même de simuler les changements de législation les plus récents. Ce faisant, il nous est possible d'estimer un seuil et un taux de pauvreté en 2004. Si l'analyse de la situation relative des personnes en 2004 au regard de la pauvreté monétaire est satisfaisante avec le modèle, on ne peut pour autant en déduire des éléments quant à l'évolution de la pauvreté entre 2002 et 2004 en comparant les estimations de l'Insee pour 2002 aux simulations du modèle pour 2004.

La mesure des faibles revenus d'activité

À partir de quel seuil est-on faiblement rémunéré ? Pour les salariés, les bornes usuellement retenues sont le seuil de 1,3 Smic à temps complet, ou bien les 2/3 voire les 80 % du salaire médian. De niveaux très proches en 1993, les proportions des personnes rémunérées à bas salaire selon le seuil de 1,3 Smic et celui des 80 % du salaire médian ont suivi des évolutions considérablement différentes : en hausse très nette pour la première tandis que la seconde est plutôt stable sur la période 1990-2002. Cette divergence traduit en fait la plus forte progression du Smic relativement au salaire médian⁹.

En s'intéressant de manière plus générale à l'ensemble des actifs, il est possible d'utiliser une mesure de la pauvreté directement issue du marché du travail, analogue à celle qui est utilisée pour la pauvreté monétaire. Un actif à faible revenu est défini dans cette étude comme une personne qui perçoit un revenu d'activité et de remplacement inférieur à la demi-médiane des revenus d'activité et de remplacement de l'ensemble des actifs. La demi-médiane est très proche du seuil de pauvreté pour l'année 2004.

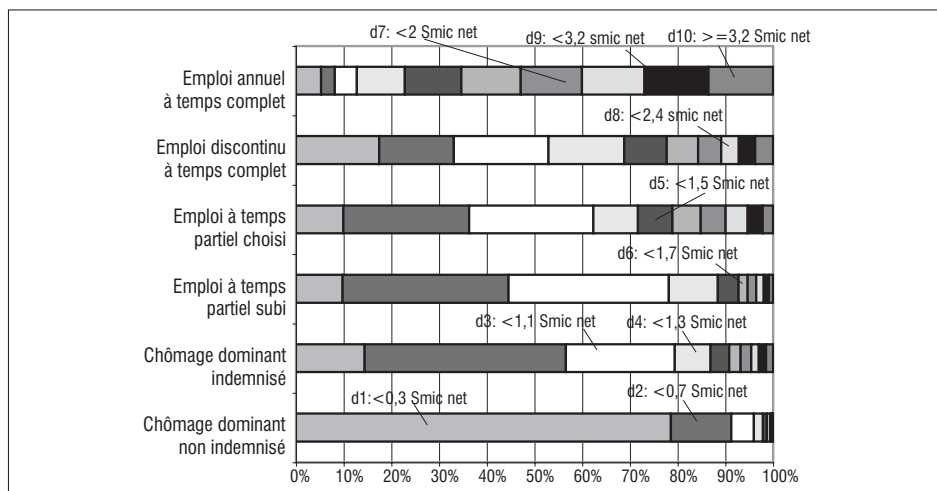
9. Lhommeau B. (2004), « Emplois à bas salaires : quelles trajectoires professionnelles pour les salariés ? », *Les Travaux de l'Observatoire 2003-2004*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Des revenus individuels directement liés à la situation sur le marché du travail

D'après les estimations réalisées à l'aide du modèle Ines, la moitié des actifs pris en compte dans cette étude disposaient en 2004 d'un revenu net d'activité ou de remplacement inférieur à 15 721 euros, ce qui correspond environ à 1,5 fois le Smic net¹⁰. Si presque la totalité des chômeurs indemnisés ont des revenus nets inférieurs à ce seuil, ce n'est le cas que d'un tiers environ des travailleurs qui occupent un emploi à temps complet toute l'année. La distribution des revenus est naturellement variable selon la durée des périodes d'inactivité, de chômage et d'emploi (graphique 1).

Graphique 1

Répartition des actifs par déciles de revenu d'activité et de remplacement selon leur situation sur le marché du travail



Lecture : Le premier décile est le montant du revenu net d'activité et de remplacement (soit environ 0,3 fois le Smic net en 2004) en dessous duquel se situent 10 % des actifs. Les personnes en situation de chômage dominant non indemnisé sont près de 80 % à percevoir un revenu d'activité inférieur à ce seuil, alors que c'est le cas, par exemple, pour 17 % des actifs travaillant à temps complet sur une partie de l'année.

Par leur situation précaire sur le marché du travail, certaines personnes disposent de ressources particulièrement faibles. Ainsi, près de 80 % des personnes au chômage non indemnisé perçoivent un revenu initial inférieur à 0,3 Smic. Bénéficiaire d'une indemnisation permet de relever significativement ce montant : seulement 14 % des chômeurs ayant droit à une indemnisation ont un revenu d'activité et de remplacement inférieur à 0,3 Smic, et près d'un quart disposent d'un revenu au

10. La médiane du revenu net d'activité et de remplacement (salaires, revenus d'activité indépendante et allocations de chômage) est calculée sur l'ensemble des actifs, c'est-à-dire des personnes ayant été en emploi ou au chômage au moins 6 mois au cours de l'année 2004.

moins égal à un Smic annuel. Les allocations chômage peuvent en effet être d'un niveau relativement élevé lorsque les personnes ont occupé un emploi qualifié et qu'elles ont travaillé suffisamment longtemps. Par ailleurs, ces personnes ont également pu percevoir des revenus d'activité sur l'année considérée¹¹.

Parallèlement, être plus souvent en emploi qu'au chômage n'est pas toujours synonyme de revenu élevé. Les périodes d'emploi interrompu et/ou à temps partiel peuvent également procurer de faibles revenus annuels. En 2004, un tiers des situations de temps partiel sont déclarées comme subies, les personnes déclarant souhaiter travailler davantage. Les actifs sous-employés travaillent en moyenne un nombre de mois équivalent dans l'année à ceux qui occupent un emploi à temps partiel choisi, mais leur taux de salaire horaire est plus faible. Aussi, près des trois quarts des travailleurs à temps partiel subi sont rémunérés en deçà d'un Smic annuel, alors que cette situation n'est vécue que par 58 % des personnes ayant choisi leur temps de travail.

Un situation d'emploi à temps complet dominant sur l'année mais interrompu permet, en moyenne, de disposer de revenus d'activité plus élevés qu'un emploi à temps partiel. Néanmoins, les situations apparaissent contrastées. D'une part, une proportion importante de travailleurs à temps complet sur une partie de l'année seulement perçoivent des revenus très faibles : 17 % retirent de leur activité professionnelle sur l'année moins de 0,3 Smic, contre 10 % pour les travailleurs à temps partiel. D'autre part, la moitié des actifs à temps complet mais interrompu sur l'année parviennent à disposer d'un revenu d'activité annuel au moins égal au Smic.

Enfin, les travailleurs à temps complet toute l'année sont dans une situation sensiblement plus favorable : près des deux tiers perçoivent au moins 1,5 fois le Smic annuel (contre au plus un cinquième des autres actifs).

Les actifs à faibles revenus sont principalement des femmes au chômage ou en emploi, des jeunes actifs et des travailleurs indépendants

Par analogie avec la pauvreté monétaire, on appelle ici personnes à faible revenu d'activité celles qui ont perçu sur l'année moins de la demi-médiane des revenus nets d'activité et de remplacement, soit 7 860 euros en 2004. Les personnes à faible revenu d'activité, si elles vivaient seules et ne bénéficiaient d'aucun transfert, seraient, selon cette définition du seuil de bas revenu, également pauvres du point de vue de leur niveau de vie : en effet, ce seuil de bas revenu est très proche du seuil de pauvreté monétaire estimé à partir du modèle Ines (7 860 euros contre 7 873 euros). Au total, 20 % de l'ensemble des actifs considérés ici perçoivent de faibles revenus d'activité et de remplacement. Le risque de percevoir un faible revenu d'activité n'est que de 13 % pour les actifs en situation dominante d'emploi. En élargissant le champ des personnes prises en compte aux inactifs âgés de 16 ans et plus qui ne sont ni retraités ni en cours d'études, ce serait alors 31 % d'entre eux qui disposeraient d'un revenu inférieur au seuil de bas revenu.

11. Dans cette étude, les personnes au chômage désignent en fait des personnes qui sont en situation dominante de chômage sur l'année (égale ou supérieure à six mois). Elles ont donc pu occuper un emploi pour une période inférieure à six mois et percevoir à ce titre des revenus d'activité. En outre, elles sont classées en chômage indemnisé dès lors qu'elles ont perçu des indemnités non nulles de chômage, et en chômage non indemnisé dans le cas contraire.

Trois actifs à faible revenu sur dix sont des jeunes de moins de 30 ans. Ils sont souvent en situation de chômage dominant (36 %) et non indemnisés dans les deux tiers des cas. Pour les autres, qui sont en emploi au moins six mois dans l'année, les situations instables prédominent : à peine 20 % des jeunes actifs à faible revenu travaillent toute l'année à temps complet¹². Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail s'ajoutent au manque d'expérience professionnelle pour expliquer la rémunération modeste que perçoivent ces jeunes comparés à leurs aînés.

Les autres actifs à faible revenu sont très majoritairement des femmes de plus de 30 ans qui se trouvent en situation dominante de chômage (13 %) mais aussi en emploi à temps complet sur toute l'année (14 %)¹³ ou bien qui travaillent à temps partiel choisi (12 %). Dans ce dernier cas, la faiblesse du revenu d'activité est le résultat d'un arbitrage entre travail et loisir, compte tenu des ressources financières des autres membres du ménage et de la présence d'enfants à charge, de sorte que l'emploi à temps partiel choisi n'est vraisemblablement pas vécu comme pénalisant en termes de revenu.

Enfin, les indépendants représentent une proportion appréciable des actifs à faible revenu d'activité (un peu moins d'un cinquième). Ils n'ont en effet aucune garantie équivalente au salaire minimum et ne perçoivent pas d'allocations chômage en cas d'interruption d'activité.

Les revenus individuels d'activité et de remplacement ne préjugent que partiellement des risques de pauvreté monétaire

Du revenu d'activité au niveau de vie disponible, c'est-à-dire après la prise en compte des ressources des autres membres du ménage et des transferts socio-fiscaux, les taux de pauvreté sont fortement atténués pour l'ensemble des actifs, et ce quelle que soit leur situation sur le marché du travail (tableau 1). Toutefois, les actifs occupés, et notamment ceux qui occupent un emploi toute l'année à temps complet, apparaissent toujours beaucoup moins exposés à la pauvreté monétaire que les chômeurs. Selon la durée, entre 3 % et 7 % des actifs en situation d'emploi dominant disposent d'un niveau de vie disponible inférieur au seuil de pauvreté monétaire (7873 euros annuels). Au contraire, la pauvreté concerne 17 % des chômeurs indemnisés et surtout 31 % des chômeurs n'ayant pas droit à une indemnisation.

Cependant, le lien entre la faiblesse des revenus nets d'activité et de remplacement des actifs et leur pauvreté est loin d'être immédiat. Ainsi, les ressources familiales complémentaires et les transferts socio-fiscaux bénéficient davantage aux travailleurs à temps partiel : 87 % des personnes qui ont choisi de travailler à temps partiel et qui disposent à ce titre d'un faible revenu d'activité ne sont pas *in fine* pau-

12. Dans ce cas, l'emploi est occupé majoritairement sous forme de stage ou d'apprentissage, ou bien encore ces jeunes actifs travaillent en intérim ou en contrat à durée limitée.

13. Il peut paraître étrange de trouver des actifs en emploi annuel à temps complet parmi les actifs à faible revenu, dans la mesure où un salaire annuel au Smic permet de se situer au-dessus du seuil de la demi-médiane des revenus d'activité. En fait, les durées exactes travaillées sur l'année sont mal informées et on ne dispose notamment pas de données inframensuelles (uniquement la situation principale et un horaire habituel de travail pour une semaine type).

vres. En étendant le champ de l'étude aux inactifs en âge de travailler¹⁴, les liens entre revenus liés au marché du travail et pauvreté après transferts apparaissent encore plus distendus. En effet, les inactifs en âge de travailler et les chômeurs non indemnisés ont en moyenne un risque sensiblement identique de percevoir un faible revenu initial, mais ils sont très différemment exposés à la pauvreté. Le jeu combiné des solidarités familiales et des transferts socio-fiscaux permet à près de neuf inactifs sur dix de franchir le seuil de pauvreté. Par comparaison, deux tiers des chômeurs non indemnisés disposant au départ de faibles revenus voient leur niveau de vie disponible dépasser 7 873 euros.

Tableau 1

Faibles revenus d'activité et pauvreté monétaire des personnes d'âge actif selon leur situation sur le marché du travail

	Effectifs	Pourcentage de personnes à faible revenu d'activité et de remplacement	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Pourcentage de personnes à faible revenu qui ne sont pas pauvres au sens du niveau de vie disponible
Ensemble des personnes d'âge actif	32 398 792	32	6	83
Inactivité (en %)	16	94	11	88
Chômage dominant non indemnisé (en %)	3	91	31	66
Chômage dominant indemnisé (en %)	5	57	17	74
Emploi à temps partiel subi (en %)	3	45	8	85
Emploi à temps partiel choisi (en %)	9	36	5	87
Emploi à temps complet sur une partie de l'année (en %)	6	33	7	82
Emploi à temps complet toute l'année (en %)	59	8	3	76

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des personnes d'âge actif appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu primaire est positif ou nul.

Au bout du compte, en 2004, les actifs pauvres sont au nombre de 1,4 million environ (tableau 2). Moins de la moitié d'entre eux sont en situation de chômage dominant, tandis que plus d'un tiers travaillent à temps complet toute l'année. En outre, 16 % des actifs pauvres auraient perçu un revenu d'activité supérieur à la médiane de l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement alors que, symétriquement, 16 % des actifs qui ne vivent pas sous le seuil de pauvreté disposaient au départ de faibles revenus d'activité (tableau 3). Cette absence de correspondance univoque entre faible revenu individuel d'activité et faible niveau de vie disponible

14. Les inactifs en âge de travailler sont les personnes non retraitées ayant terminé leurs études initiales et qui ont passé six mois au moins en inactivité au cours de l'année. Le champ de l'étude excluant les retraités et les étudiants, le terme général d'inactifs désignera, dans la suite du chapitre, les inactifs en âge de travailler.

montre que les situations familiales et la compensation monétaire opérée par le système socio-fiscal jouent un rôle important sur le risque de pauvreté encouru.

Tableau 2

Composition des actifs

	Actifs pauvres	Actifs non pauvres	Ensemble des actifs
Ensemble des actifs	1 405 591	25 724 501	27 130 091
Chômage dominant non indemnisé	21 %	3 %	3 %
Chômage dominant indemnisé	19 %	5 %	6 %
Emploi à temps partiel subi	5 %	3 %	3 %
Emploi à temps partiel choisi	11 %	10 %	10 %
Emploi à temps complet sur une partie de l'année	9 %	7 %	7 %
Emploi à temps complet toute l'année	35 %	72 %	70 %

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des personnes en emploi ou au chômage au moins six mois dans l'année, appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu primaire est positif ou nul.

Tableau 3

Pauvreté et faible revenu d'activité

	Effectifs	Faible revenu d'activité (inférieur à la demi-médiane des revenus d'activité)	Revenu d'activité supérieur à la demi-médiane	Ensemble
Actifs pauvres	1 405 591	84 %	16 %	100 %
Actifs non pauvres	25 724 501	16 %	84 %	100 %
Travailleurs pauvres	1 090 747	81 %	19 %	100 %
Travailleurs non pauvres	24 771 318	14 %	86 %	100 %

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des personnes en emploi ou au chômage au moins six mois dans l'année, appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu primaire est positif ou nul. Les travailleurs sont les actifs ayant été en emploi au moins un mois dans l'année. Ils ne comprennent donc pas les chômeurs de longue durée.

Le rôle de la composition familiale et des transferts sociaux dans le risque de pauvreté

Avant même de prendre en compte les transferts, les risques de pauvreté se renforcent ou au contraire s'atténuent selon que la personne doit subvenir seule aux besoins de son ménage ou partager sa vie avec un conjoint, voire d'autres personnes, disposant d'une rémunération suffisante. Toutefois, les situations familiales ne sont elles-mêmes pas indépendantes des situations individuelles sur le marché du travail. Ainsi, le choix de vivre en couple s'effectue rarement sans aucune considération du milieu social respectif de l'autre personne et de son niveau de revenu. Bien entendu, même si le couple est homogène en termes de milieu social, des disparités importantes de revenus individuels peuvent subsister, compte tenu du fait que les femmes sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes (à la fois moins rémunérées à qualification donnée et pratiquant un temps de travail en moyenne inférieur) et

qu'il n'y a pas nécessairement correspondance entre un milieu social élevé et une forte rémunération. En effet, des arbitrages s'opèrent quant à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, conduisant très majoritairement à un partage sexué des tâches. Par ailleurs, un jeune actif en situation précaire sur le marché du travail peut éviter la pauvreté en choisissant d'être hébergé par ses parents, à l'exception du cas où ces derniers disposent également de très faibles ressources (encadré 2).

Encadré 2

Situation sur le marché du travail et pauvreté des jeunes de moins de 30 ans

Le lien entre la situation des jeunes sur le marché du travail et leur risque de pauvreté dépend de manière non négligeable du choix qu'ils effectuent en matière d'autonomie résidentielle. Or leur choix de décohabitation vis-à-vis du foyer parental n'est justement pas indépendant de leur situation professionnelle.

Plusieurs études sur les jeunes peu diplômés ont apprécié l'impact des difficultés professionnelles des jeunes sur leur décohabitation. D'après l'une des plus récentes, réalisée par B. Dormont et S. Dufour-Kippelen¹⁵, ce sont surtout l'âge et le niveau de formation qui accélèrent le processus d'autonomie résidentielle. L'interaction entre l'accès à un Cdi et la décohabitation existe par ailleurs, même si son effet estimé est de moindre ampleur: l'accès difficile à un emploi à durée indéterminée nuit ainsi à l'acquisition de l'autonomie résidentielle, de même que la décohabitation retardée serait un handicap à l'insertion professionnelle. Les comportements de décohabitation sont par ailleurs différenciés selon le sexe: les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt que les garçons, alors que leur accès à l'emploi est plus tardif. En particulier, le départ des filles apparaît davantage lié à la constitution d'un couple, même si les jeunes femmes issues des classes moyennes et supérieures ont un comportement de plus en plus proche du modèle masculin; le désir de s'insérer professionnellement conditionnerait le départ du foyer.

Le choix d'autonomie résidentielle est liée à la situation sur le marché du travail

Le fait de vivre chez ses parents ou dans un ménage autonome apparaît plus directement lié à la situation sur le marché de l'emploi pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes (tableau 4). Ainsi, les deux tiers des garçons travaillant à temps complet toute l'année ont quitté le foyer parental, alors que cette proportion est de 29 % pour les jeunes chômeurs et de 11 % seulement pour les inactifs. À situation identique sur le marché du travail, les filles ont en revanche beaucoup plus souvent quitté le domicile parental. Le chômage ou le fait d'occuper un emploi non durable ou à temps partiel semble toutefois retarder l'autonomie résidentielle. Par contre, l'inactivité féminine ne semble pas accroître la fréquence de cohabitation avec les parents. Au contraire, près de sept jeunes femmes inactives sur dix vivent en résidence autonome, très majoritairement pour former un couple. La causalité est sans doute inverse d'ailleurs: elles ont pu cesser de travailler suite à la mise en couple et à la naissance éventuelle d'enfants.

À situation d'emploi donnée, être hébergé chez ses parents protège mieux de la pauvreté

Puisqu'il n'y a généralement pas d'autre apporteur de ressources, le risque de pauvreté des jeunes vivant seuls est directement lié à leur situation sur le marché du travail et à la compensation opérée par les transferts sociaux. Bien entendu, être en emploi, de préférence à temps complet sur toute l'année, est la situation qui protège toujours le mieux de la pauvreté (tableau 5).

15. Dormont B., Dufour-Kippelen S. (2000), « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle: le cas des jeunes peu diplômés », *Économie et Statistique*, n° 337-338.

Tableau 4

Autonomie résidentielle des jeunes ayant terminé leurs études selon leur situation sur le marché du travail (en %)

		Effectifs	Vit chez ses parents	Vit en résidence autonome	Dont :	
					seul	en couple
Hommes	En inactivité	8	89	11	39	61
	Au chômage	10	71	29	34	66
	En emploi à temps partiel	7	53	47	36	64
	En emploi à temps complet sur une partie de l'année	15	61	39	35	65
	En emploi à temps complet toute l'année	60	34	66	27	73
Femmes	En inactivité	17	31	69	12	88
	Au chômage	13	39	61	21	79
	En emploi à temps partiel	17	24	76	22	78
	En emploi à temps complet sur une partie de l'année	13	31	69	23	77
	En emploi à temps complet toute l'année	40	16	84	25	75

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 16 à moins de 30 ans ayant terminé leurs études initiales, appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et le revenu primaire est positif ou nul.

Tableau 5

Taux de pauvreté individuelle et taux de pauvreté monétaire des jeunes en âge de travailler

Situation individuelle sur le marché du travail	Situation conjugale	Effectifs	Pourcentage de jeunes à faibles revenus d'activité	Taux de pauvreté
Ensemble		5 858 334	37 %	7 %
En inactivité	Vit chez ses parents	353 133	95 %	13 %
	Vit seul	49 180	87 %	32 %
	Vit en couple	305 772	90 %	19 %
Au chômage	Vit chez ses parents	362 783	86 %	18 %
	Vit seul	76 727	80 %	40 %
	Vit en couple	231 925	76 %	18 %
En emploi à temps partiel	Vit chez ses parents	231 838	64 %	4 %
	Vit seul	116 903	44 %	18 %
	Vit en couple	356 107	45 %	6 %
En emploi à temps complet sur une partie de l'année	Vit chez ses parents	398 595	54 %	4 %
	Vit seul	119 556	29 %	14 %
	Vit en couple	304 471	30 %	6 %
En emploi à temps complet toute l'année	Vit chez ses parents	797 456	19 %	2 %
	Vit seul	560 652	5 %	2 %
	Vit en couple	1 593 235	6 %	2 %

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 16 à moins de 30 ans ayant terminé leurs études initiales, appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et le revenu primaire est positif ou nul.

Si la situation sur le marché du travail des jeunes n'ayant pas encore acquis leur autonomie résidentielle est plus instable et difficile que celle des autres, leur risque d'être pauvre, en revanche, est systématiquement moindre grâce aux revenus supplémentaires procurés par leurs parents ou d'autres membres du ménage. En outre, plus la situation sur le marché du travail du jeune actif est instable, plus cette compensation est importante.

Les revenus familiaux contribuent donc à préserver le plus souvent les jeunes d'âge actif vivant chez leurs parents du risque de pauvreté. Mais il s'agit pour partie d'un artefact statistique dans la mesure où l'hébergement chez les parents peut justement être la conséquence pour certains jeunes d'une insertion difficile sur le marché du travail et de faibles rémunérations, ce qui conduit à une « sous-estimation » de leur taux de pauvreté.

Les situations sur le marché du travail des jeunes actifs n'ayant pas acquis leur autonomie résidentielle sont liées à celles de leurs parents

La situation sur le marché de l'emploi des jeunes qui restent au domicile parental n'est pas sans lien avec celle de leurs parents. À âge donné, la proportion de jeunes qui poursuivent des études est en effet croissante avec le revenu des parents. Par ailleurs, les jeunes qui vivent toujours chez leurs parents et qui ont terminé leur formation initiale se retrouvent beaucoup plus souvent au chômage ou en inactivité lorsque les parents sont eux-mêmes sans emploi ou en emploi faiblement rémunéré (tableau 6).

Tableau 6

Situation des jeunes d'âge actif en fonction de celle de leur(s) parent(s) (en %)

Situation des parents	Situation du jeune actif					Ensemble
	En inactivité	Au chômage	En emploi à temps partiel	En emploi à temps complet sur une partie de l'année	En emploi à temps complet toute l'année	
Isolé à faibles revenus d'activité	19	27	18	16	20	100
Isolé à « hauts » revenus d'activité	5	7	10	15	63	100
Couple avec deux faibles revenus d'activité	20	26	15	15	24	100
Couple avec un faible et un « haut » revenus d'activité	20	14	13	14	39	100
Couple avec deux « hauts » revenus d'activité	6	5	10	13	66	100

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 16 à moins de 30 ans ayant terminé leurs études initiales, appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et le revenu primaire est positif ou nul.

Par conséquent, les interactions entre les situations individuelles des parents et celle du jeune sur le marché du travail risquent de renforcer le phénomène de pauvreté relative pour les ménages composés de jeunes actifs éprouvant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et de parents qui perçoivent eux-mêmes de faibles revenus d'activité et de remplacement. Ainsi, 16 % des jeunes vivant seuls et travaillant à temps incomplet (à temps partiel ou à temps complet sur une partie de l'année) sont concernés par la pauvreté monétaire. Cette proportion est double pour les jeunes actifs en situation identique sur le marché du travail, mais cohabitant avec des parents faiblement rémunérés. La pauvreté concerne 32 % des jeunes occupant un emploi à temps incomplet et vivant avec un seul de leurs parents dont le revenu d'activité est inférieur à la demi-médiane, et 33 % parmi ceux qui vivent avec deux parents à faibles revenus.

À situation identique sur le marché du travail, les hommes sont plus exposés au risque de pauvreté avant transferts que les femmes

Sans surprise, les risques de pauvreté avant transferts augmentent avec le chômage et les situations d'emploi à temps partiel ou instable (périodes d'interruption). Néanmoins, bien qu'elles soient plus nombreuses dans les situations procurant de faibles revenus d'activité, les femmes voient la faiblesse de leurs ressources plus souvent compensée par l'apport monétaire de leur éventuel conjoint. À situation d'emploi identique, elles ont par conséquent des risques de pauvreté inférieurs à ceux des hommes (tableau 7).

Lorsqu'ils ne travaillent pas à temps complet toute l'année, les hommes ont moins souvent un logement personnel que les femmes. Il faut rappeler que la population des actifs masculins dans cette situation est composée à 38 % de jeunes de moins de 30 ans (contre 25 % pour les femmes qui ne travaillent pas à temps complet). Notamment, 45 % des hommes au chômage non indemnisé continuent de cohabiter avec leurs parents. Au contraire, les femmes sont majoritairement en couple quelle que soit leur situation sur le marché du travail, même si une situation stable d'emploi semble, pour elles, aller plus souvent que pour les hommes de pair avec le célibat.

Les situations de chômage et d'emploi instable ou à temps partiel aboutissent aussi, pour les hommes et les femmes, à des situations différentes en termes de niveau de vie du ménage. Près de la moitié des hommes au chômage non indemnisé vivant en couple cohabitent ainsi avec une femme qui est elle-même au chômage non indemnisé ou inactive, alors que les hommes en couple travaillant à temps complet toute l'année complètent, dans plus de la moitié des cas, le manque à gagner engendré par le chômage ou le « sous-emploi » de leur compagne. À l'inverse, seules 10 % des femmes en couple et au chômage non indemnisé ont un conjoint dans la même situation qu'elles et 82 % des femmes travaillant à temps complet toute l'année vivent avec un conjoint occupant lui-même une situation stable d'emploi.

Au total, avant prise en compte des transferts sociaux, les hommes sont presque toujours plus souvent exposés au risque de pauvreté que les femmes. Par exemple, si avant transferts 23 % des hommes en emploi à temps incomplet dans l'année sont pauvres, ce n'est le cas que de 13 % des femmes.

La seule exception concerne les situations de chômage non indemnisé où les femmes ont, avant la prise en compte des transferts sociaux, presque autant de risques d'être pauvres que les hommes en situation identique. Dans plus de la moitié des cas, les ressources familiales complémentaires – généralement celles des parents pour les hommes et celles du conjoint pour les femmes – ne suffisent en effet pas à compenser, pour ces personnes, l'absence de revenu d'activité.

Tableau 7
La situation conjugale des actifs selon leur situation sur le marché du travail (en %)

	Effectifs	Vit seul	Vit en couple	Dont situation du conjoint sur le marché du travail :					Hébergé dans un autre ménage	Taux de pauvreté avant transferts
				Chômage non indemn. ou inactivité (hors retraite et études)	Chômage indemnisé	Emploi à temps incomplet	Emploi annuel à temps complet	Retraite		
Hommes	Chômage dominant non indemnisé	17	38	45	6	21	27	1	45	57
	Chômage dominant indemnisé	5	57	34	11	22	29	3	17	40
	Emploi à temps incomplet	11	52	29	6	28	35	2	29	23
	Emploi annuel à temps complet	81	16	76	22	4	26	47	1	8
Femmes	Chômage dominant non indemnisé	4	55	8	7	14	64	6	21	53
	Chômage dominant indemnisé	7	65	5	8	10	63	13	8	28
	Emploi à temps incomplet	31	18	75	3	9	79	6	8	13
	Emploi annuel à temps complet	58	26	70	3	2	82	6	5	4

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.Champ : Ensemble des actifs appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu primaire est positif ou nul.

Tableau 8
 Pourcentage de familles parmi les actifs selon leur situation individuelle sur le marché du travail et leur situation conjugale (en %)

		Vit seul	Conjoint au chômage non indemnisé ou inactif (hors retraite et études)	Conjoint au chômage indemnisé	Conjoint en emploi à temps incomplet	Conjoint en emploi annuel à temps complet
Hommes	Chômage dominant non indemnisé	9	76	77	68	54
	Chômage dominant indemnisé	9	64	51	66	60
	Emploi à temps partiel subi	4	74	82	58	66
	Emploi à temps partiel choisi	8	61	53	57	58
	Emploi à temps complet sur une partie de l'année	4	74	65	60	60
	Emploi à temps complet toute l'année	10	76	69	74	67
Femmes	Chômage dominant non indemnisé	63	62	67	61	75
	Chômage dominant indemnisé	47	61	50	61	70
	Emploi à temps partiel subi	54	66	71	48	73
	Emploi à temps partiel choisi	46	53	62	63	79
	Emploi à temps complet sur une partie de l'année	34	65	69	52	65
	Emploi à temps complet toute l'année	35	47	59	57	67

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des actifs appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu primaire est positif ou nul. Sont exclus les actifs en couple avec un retraité ou hébergé dans un autre ménage.

La présence d'enfants à charge accentue le risque de pauvreté des actifs avant la prise en compte des transferts sociaux

Avant la prise en compte des transferts, la présence d'enfant(s) diminue le niveau de vie initial des parents et en conséquence accroît *a priori* mécaniquement leur risque de pauvreté¹⁶.

Dans le cas des chômeurs non indemnisés, la présence d'enfant(s) n'accroît que faiblement le taux de pauvreté avant transferts puisque ces actifs sont pauvres avant toute prise en compte des personnes qu'ils ont à charge, même si l'intensité de la pauvreté, à savoir l'écart entre le niveau de vie initial et le seuil de pauvreté, elle, augmente. Ainsi, avant transferts, 92 % des chefs de famille monoparentale au chômage non indemnisé, et 93 % des actifs en couple avec enfant(s) qui cumulent deux situations de chômage non indemnisé sont pauvres, contre 80 % des célibataires et 83 % des couples sans enfants dans la même situation de chômage. De même, le fait d'avoir des enfants joue peu sur le taux de pauvreté des actifs en situation d'emploi stable dans la mesure où ceux-ci sont peu exposés au départ.

Là encore toutefois, la présence et le nombre d'enfants ne sont pas indépendants de la situation des personnes sur le marché du travail ni de leur situation conjugale (tableau 8).

Les femmes qui ne vivent pas en couple sont ainsi beaucoup plus fréquemment chefs de famille que les hommes dans la même situation, et ce d'autant plus qu'elles sont au chômage ou en emploi à temps partiel. Dans ce cas, elles sont plus de la moitié à assumer la charge d'enfant(s), contre moins de 10 % des hommes. Pour ces femmes chefs de famille, l'absence ou la faiblesse de revenus d'activité aboutit donc à un risque de pauvreté avant transferts renforcé.

Les personnes qui vivent en couple ont, quant à elles, le plus souvent des enfants lorsque la femme est au chômage ou en emploi à temps partiel et que l'homme travaille toute l'année à temps complet. Dans ces ménages, entre 70 % et 80 % des actifs ont ainsi des charges liées aux enfants. Leurs situations sur le marché du travail semblent donc elles-mêmes pour partie résulter d'un partage des tâches domestiques et professionnelles entre les deux membres du couple.

La compensation par les transferts socio-fiscaux : relativement plus avantageuse pour les ménages touchés par le chômage mais en moyenne insuffisante pour les faire sortir de la pauvreté monétaire

De manière générale, les transferts socio-fiscaux réduisent les écarts de niveau de vie initial entre les actifs et contribuent à diminuer les taux de pauvreté, notamment entre les familles et les ménages sans enfants (tableau 9).

En particulier, les transferts sociaux compensent dans une grande mesure la faiblesse du niveau de vie des chefs de famille monoparentale, de sorte qu'au final ces derniers ne sont pas plus souvent exposés à la pauvreté que les célibataires sans

16. Les enfants pris en compte sont âgés de moins de 25 ans.

enfants en situation identique sur le marché du travail. Les chômeurs devant assumer seuls la charge de leurs enfants connaissent également une situation relativement plus favorable que les célibataires chômeurs sans enfants ou les couples avec enfants dont les deux membres sont au chômage (37 % dans le premier cas contre, respectivement, 41 % et 50 %).

De façon générale, les transferts socio-fiscaux permettent de diminuer fortement le taux de pauvreté des actifs au chômage, qui vivent seuls ou en couple avec un conjoint également au chômage ou en inactivité (tableau 9, zones en gris foncé). Toutefois, ces actifs demeurent encore très souvent exposés à la pauvreté monétaire malgré le bénéfice des transferts sociaux. Ainsi, 78 % des actifs en situation de chômage dominant qui vivent avec un ou des enfant(s) et un conjoint lui-même au chômage ou inactif disposent, avant la prise en compte des transferts sociaux, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Après les prélèvements effectués et les prestations sociales versées, ce n'est plus que la moitié de ces actifs qui vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté diminue donc fortement (28 points) mais, rapporté à la population pauvre avant la prise en compte des transferts, ce sont seulement 36 % des personnes initialement pauvres qui franchissent le seuil de pauvreté grâce aux prestations sociales. De fait, le cumul des minima sociaux, des aides au logement et des prestations familiales permet d'accroître de façon substantielle le niveau de vie disponible moyen des actifs qui sont initialement pauvres, mais il ne suffit pas à compenser totalement l'écart avec le seuil de pauvreté. Les taux de pauvreté monétaire demeurent ainsi relativement élevés : selon leur situation sur le marché du travail et leur configuration familiale, entre un quart environ et la moitié des actifs les plus exposés initialement sont pauvres après transferts. Ces personnes partent en effet d'un niveau de vie initial particulièrement faible et disposent, après transferts, d'un niveau de vie variant en moyenne entre 7 400 euros et 8 400 euros¹⁷ (tableau 10).

17. Néanmoins, ces montants moyens sont beaucoup plus proches du seuil de pauvreté après transferts qu'avant. Pour avoir une idée plus précise de l'impact des transferts socio-fiscaux sur la distribution des niveaux de vie disponibles des actifs pauvres, il faudrait comparer l'intensité de la pauvreté (*i.e.* l'écart relatif moyen du niveau de vie disponible des actifs pauvres au seuil de pauvreté) avant et après la prise en compte des transferts sociaux.

Tableau 9

Pauvreté avant et après transferts selon les situations individuelles d'emploi et la composition familiale

		Effectifs	Taux de pauvreté initiale (avant transferts) (a) (en %)	Taux de pauvreté monétaire (après transferts) (b) (en %)	Baisse du taux de pauvreté (a)-(b) (en points)	Pourcentage de personnes pauvres avant transferts qui sortent de la pauvreté grâce aux transferts (a-b)/(a) (en %)
Personnes seules sans enfants	Chômage dominant	398341	59	41	18	30
	Emploi à temps incomplet	670886	24	13	11	44
	Emploi annuel à temps complet	2868195	4	3	1	30
Actifs vivant en couple sans enfants	Deux chômeurs*	140375	53	31	22	42
	Un chômeur** et un emploi à temps incomplet	244493	28	17	11	40
	Un chômeur** et un emploi à temps complet	939852	5	4	2	34
	Deux emplois à temps incomplet	207401	9	6	3	35
	Un emploi à temps incomplet et un emploi annuel à temps complet	1423826	2	2	0	18
	Deux emplois annuels à temps complet	2747046	2	2	0	14
Chefs de famille mono-parentale	Chômage dominant	205362	83	37	46	56
	Emploi à temps incomplet	321217	51	14	36	72
	Emploi annuel à temps complet	842391	11	3	8	73
Actifs vivant en couple avec enfant(s)	Deux chômeurs*	241159	78	50	28	36
	Un chômeur** et un emploi à temps incomplet	463095	56	23	32	58
	Un chômeur** et un emploi à temps complet	2378143	25	6	18	74
	Deux emplois à temps incomplet	288469	24	9	15	63
	Un emploi à temps incomplet et un emploi annuel à temps complet	3816821	6	2	5	71
	Deux emplois annuels à temps complet	5636316	4	2	2	44

* Ou un chômeur et un inactif en âge de travailler.

** Ou un inactif en âge de travailler.

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul. Sont exclus les actifs en couple avec un retraité et les actifs hébergés dans un autre ménage.

Lecture : Les zones en gris foncé représentent les actifs les plus fortement exposés à la pauvreté initiale (taux supérieur à 50 %) et qui demeurent encore souvent concernés par la pauvreté monétaire après la prise en compte des transferts socio-fiscaux. Les zones en gris clair représentent les actifs moins touchés initialement par la pauvreté, mais qui sortent le plus souvent de la pauvreté grâce aux transferts socio-fiscaux.

À l'inverse, les actifs initialement pauvres qui sortent le plus souvent de la pauvreté grâce aux transferts socio-fiscaux sont essentiellement en situation d'emploi dominant et ont des charges liées aux enfants. C'est le cas notamment des chefs de famille monoparentale en emploi et des couples concernés par des situations d'emploi interrompu ou à temps partiel. Cependant, à l'exception des chefs de famille monoparentale travaillant à temps incomplet, ces actifs étaient relativement moins exposés au risque de pauvreté avant transferts (tableau 9, zones en gris clair). Ceux qui disposaient d'un niveau de vie initial inférieur au seuil de pauvreté voient, en moyenne, cet écart entièrement compensé par les transferts sociaux (tableau 11). Ainsi, la présence d'enfants dans le ménage leur permet de bénéficier de prestations familiales avantageuses, notamment celles versées sans condition de ressources. En outre, les aides au logement contribuent fortement à l'augmentation de leur niveau de vie.

Quel lien avec la conjoncture ?

Même si le taux de pauvreté est lié aux situations individuelles sur le marché du travail, il n'y a pas pour autant, comme on l'a vu, de lien mécanique, ni même de hiérarchie très claire entre des chômeurs qui seraient systématiquement exposés à la pauvreté et des travailleurs à temps complet qui en seraient protégés. Aussi est-il difficile de comprendre comment évolue le taux de pauvreté avec la conjoncture. On pourrait, par exemple, facilement se représenter une amélioration de la situation sur le marché du travail qui conduirait certains chômeurs à reprendre un emploi. Or, selon les chômeurs concernés (avec qui vivent-ils, ont-ils des enfants à charge ?), l'ampleur de la baisse du taux de pauvreté pourrait être plus ou moins grande.

Une solution serait de simuler les transitions sur le marché du travail associées à une relance de l'emploi afin d'en déduire les effets sur la distribution des niveaux de vie et en conséquence sur le taux de pauvreté. À défaut, cette contribution se propose notamment de comparer les taux de pauvreté respectifs des chômeurs, des travailleurs à temps partiel ou incomplet et des travailleurs à temps complet toute l'année, ce à configuration familiale donnée, pour observer si des améliorations sur le marché du travail s'accompagnent de variations à la baisse du taux de pauvreté. Certes, cette méthode présente certaines limites. Les caractéristiques des individus sont très peu prises en compte et le seuil de pauvreté demeure inchangé : dans la réalité, un choc de conjoncture s'accompagne également d'une variation du seuil de pauvreté (qui est une notion relative) et pas seulement d'une variation du taux de pauvreté par rapport à un seuil ancré dans le temps.

Pour les personnes ne vivant pas en couple, le lien entre la situation individuelle sur le marché du travail et la pauvreté est fort et immédiat, même en présence d'enfant(s)

Pour les personnes ne vivant pas en couple, le taux de pauvreté est très sensiblement inférieur en situation d'emploi dominant, même interrompu ou à temps partiel, par rapport aux situations de chômage (tableau 12). Cette diminution du risque

Tableau 10
L'impact des transferts sur le niveau de vie des actifs pauvres initialement (ceux qui deviennent souvent pauvres malgré le système socio-fiscal)

	Montant moyen des prélèvements et prestations par unité de consommation du ménage (en euros)										Niveau de vie disponible moyen
	Niveau de vie initial moyen des actifs pauvres avant transferts	Taxe d'habitation et impôt sur le revenu net de la prime pour l'emploi	dont la prime pour l'emploi	Prestations familiales sans conditions de ressources	Prestations familiales sous conditions de ressources	dont les prestations pour jeune enfant	dont l'allocation pour parent isolé	Minima sociaux	Aides au logement		
Célibataires sans enfants au chômage	3 745	5	12	0	22	5	17	1 726	1 901	7 389	
Actifs en couple sans enfants cumulant deux situations de chômage	4 089	10	13	0	22	16	0	2 284	1 420	7 806	
Chefs de famille monoparentale au chômage	2 986	-1	18	1 071	750	264	224	1 447	1 880	8 135	
Actifs en couple avec enfant(s) cumulant deux situations de chômage	3 260	-14	32	1 022	647	474	20	1 414	1 242	7 599	
Actifs en couple avec enfant(s) cumulant situation de chômage et un emploi à temps incomplet	4 760	-160	121	1 086	685	665	8	562	1 186	8 385	

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.
 Champ : Ensemble des actifs pauvres avant transferts appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul. Sont exclus les actifs en couple avec un retraité et les actifs hébergés dans un autre ménage.

Les prestations familiales sans condition de ressources comprennent les allocations familiales, l'allocation de soutien familial, l'allocation d'éducation parentale d'éducation et le complément au libre choix d'activité, les aides à la garde de jeunes enfants à domicile et par une assistante maternelle, ainsi que les subventions pour l'accueil de jeunes enfants en crèches collectives. Les prestations familiales sous conditions de ressources comprennent le complément familial, l'allocation pour jeune enfant (Ape) et l'allocation de base de la Paje, l'allocation pour parent isolé, l'allocation de rentrée scolaire et les bourses de collège et lycée. Les prestations familiales pour jeune enfant comprennent la Paje et l'ancien système des prestations pour jeune enfant (Ape, Ape, Afeama et son complément, Aged), ainsi que les subventions publiques aux crèches collectives. Les minima sociaux sont composés du revenu minimum d'insertion, de l'allocation aux adultes handicapés et son complément, du minimum vieillesse et de l'allocation supplémentaire pour invalidité.

Lecture : Les configurations familiales ne sont pas définies au sens de la Cnaf. Ici, pour être comptés à charge, les enfants doivent avoir moins de 25 ans. Les enfants à naître ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, l'unité n'est pas la famille mais le ménage. L'allocation pour parent isolé peut donc être positive dans le cas des couples ayant un enfant parent isolé ou dans le cas d'un célibataire sans enfants s'il s'agit d'une femme enceinte ayant droit à cette prestation. De même, les prestations familiales sous conditions de ressources et les prestations pour jeune enfant peuvent bénéficier à des personnes vivant avec un enfant de 25 ans ou plus (donc non compté à charge) et lui-même parent.

Tableau 11
L'impact des transferts sur le niveau de vie des actifs pauvres initialement
(ceux qui sortent le plus souvent de la pauvreté grâce au système socio-fiscal)

	Niveau de vie initial moyen des actifs pauvres avant transferts	Montant moyen des prélèvements et prestations par unité de consommation du ménage (en euros)							Niveau de vie disponible moyen	
		Taxe d'habitation et impôt sur le revenu net de la prime pour l'emploi	dont la prime pour l'emploi	Prestations familiales sans conditions de ressources	Prestations familiales sous conditions de ressources	dont les prestations pour jeune enfant	dont l'allocation pour parent isolé	Minima sociaux		Aides au logement
Chefs de famille monoparentale en emploi à temps incomplet	4 924	-120	140	1 269	602	287	71	346	1 649	8 911
Chefs de famille monoparentale en emploi à temps complet toute l'année	5 305	-121	159	1 396	615	263	39	477	1 359	9 272
Actifs en couple avec enfant(s) cumulant une situation de chômage et un emploi à temps complet	5 758	-83	119	1 531	629	726	3	288	718	9 008
Actifs en couple avec enfant(s) cumulant deux emplois à temps incomplet	5 367	-128	154	1 161	572	532	0	327	1 017	8572

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Les prestations familiales sans condition de ressources comprennent les allocations familiales, l'allocation de soutien familial, l'allocation d'éducation spéciale, l'allocation parentale d'éducation et le complément au libre choix d'activité, les aides à la garde de jeunes enfants à domicile et par une assistante maternelle, ainsi que les subventions pour l'accueil de jeunes enfants en crèches collectives. Les prestations familiales sous conditions de ressources comprennent le complément familial, l'allocation pour jeune enfant (Ape) et l'allocation de base de la Paje, l'allocation pour parent isolé, l'allocation de rentrée scolaire et les bourses de collège et lycée. Les prestations familiales pour jeune enfant comprennent la Paje et l'ancien système des prestations pour jeune enfant (Ape, Ape, Afeama et son complément, Aged), ainsi que les subventions publiques aux crèches collectives. Les minima sociaux sont composés du revenu minimum d'insertion, de l'allocation aux adultes handicapés et son complément, du minimum vieillesse et de l'allocation supplémentaire pour invalidité.

Champ : Ensemble des actifs pauvres avant transferts appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul. Sont exclus les actifs en couple avec un retraité ou hébergés dans un autre ménage.

de pauvreté est plus sensible pour les actifs sans enfants que pour les chefs de famille monoparentale. Ainsi, 13 % des célibataires en emploi interrompu ou à temps partiel ainsi que 14 % des chefs de famille monoparentale dans la même situation sont concernés par la pauvreté. Ces proportions sont beaucoup plus élevées pour les chômeurs non indemnisés (de 66 % lorsqu'ils n'ont pas d'enfants à 38 % lorsqu'ils en ont). Travailler à temps complet toute l'année apporte bien évidemment une plus forte garantie de ne pas être pauvre, même en cas de charges supplémentaires dues aux enfants : seulement 3 % des personnes seules en emploi stable, qu'elles assument ou non des charges liées aux enfants, disposent d'un niveau de vie disponible après transferts inférieur au seuil de pauvreté.

Tableau 12

Taux de pauvreté des actifs ne vivant pas en couple (en %)

	Célibataires sans enfants	Chefs de famille monoparentale
Chômage dominant non indemnisé	66	38
Chômage dominant indemnisé	31	35
Emploi à temps complet sur une partie de l'année ou à temps partiel	13	14
Emploi annuel à temps complet	3	3

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul. Sont exclus les actifs hébergés dans un autre ménage.

Tableau 13

Taux de pauvreté des actifs vivant en couple (en %)

Situation de la personne de référence	Situation du conjoint pour les couples sans enfants				Situation du conjoint pour les couples avec enfant(s)			
	Chômage non indemnisé ou inactivité (hors retraite et études)	Chômage indemnisé	Emploi à temps complet sur une partie de l'année ou à temps partiel	Emploi annuel à temps complet	Chômage non indemnisé ou inactivité (hors retraite et études)	Chômage indemnisé	Emploi à temps complet sur une partie de l'année ou à temps partiel	Emploi annuel à temps complet
Chômage dominant non indemnisé	66	39	47	6	63	47	42	13
Chômage dominant indemnisé	30	11	4	4	48	28	16	5
Emploi à temps complet sur une partie de l'année ou à temps partiel	23	10	6	3	28	8	9	4
Emploi annuel à temps complet	3	3	1	2	7	3	2	2

Sources : Insee-Dgi, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004 - Modèle Ines, calculs Drees.

Champ : Ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul. Sont exclus les actifs en couple avec un retraité et les actifs en couple hébergés dans un autre ménage.

Lecture : Les zones grisées en foncé représentent la pauvreté des actifs appartenant à des ménages touchés par le chômage, celles en gris clair les actifs appartenant à des ménages en emploi concernés par l'instabilité de l'emploi ou le travail à temps partiel.

Les actifs vivant dans un couple touché par le chômage : des liens moins immédiats entre la situation individuelle sur le marché du travail et la pauvreté monétaire

Comparativement aux couples de deux chômeurs non indemnisés, les personnes en emploi qui vivent avec un chômeur sont dans l'ensemble moins exposées à la pauvreté, surtout lorsque c'est l'homme qui occupe l'emploi et la femme qui est au chômage (tableau 13). Le taux de pauvreté des actifs vivant en couple sans enfants passe ainsi de 66 % lorsque les deux membres du couple sont au chômage non indemnisé à 47 % dans le cas où la femme est en emploi à temps incomplet sur l'année et l'homme au chômage, et à 23 % lorsque c'est le contraire (homme en emploi à temps partiel ou non durable et femme au chômage non indemnisé). De façon similaire, ces proportions sont respectivement de 63 %, 42 % et 28 % pour les actifs en couple avec enfant(s) dont un des conjoints au moins est au chômage non indemnisé.

Toujours pour les couples, le taux de pauvreté diminue à nouveau lorsque l'un des conjoints est en emploi à temps complet sur l'année. Les différences entre hommes et femmes sont en revanche moins marquées dans ce cas. En effet, 6 % des actifs en couple sans enfants et 13 % des actifs en couple avec enfant(s) dont la femme est en emploi stable et l'homme au chômage sont concernés par la pauvreté. Ces proportions sont respectivement de 3 % et 7 % lorsque l'homme travaille à temps complet toute l'année et que la femme est au chômage non indemnisé.

Les actifs en emploi vivant en couple : une diminution modérée du taux de pauvreté entre les situations d'emplois à temps incomplet et à temps complet

Les actifs en couple qui sont tous deux en situation d'emploi instable ou à temps partiel sont relativement moins exposés à la pauvreté que ceux qui vivent dans un couple touché par le chômage. Leur taux de pauvreté est respectivement de 9 % et 6 % selon la présence ou non d'enfants à charge. Lorsqu'un des membres du couple travaille sur une durée plus longue, le taux de pauvreté diminue encore, et s'échelonne de 4 % à 1 % selon que des enfants sont présents ou non dans le ménage et que le temps complet sur l'année est occupé par l'homme ou par la femme. Comparativement, les actifs en couple cumulant deux emplois à temps complet sur toute l'année ont un taux de pauvreté encore moindre, mais la différence est alors minime : 2 % des actifs en couple qui ont deux emplois stables sont pauvres, qu'ils aient des enfants ou non.

À configuration familiale donnée, c'est donc le passage d'une situation de chômage dominant à une situation d'emploi dominant, et surtout l'occupation d'une forme stable d'emploi, qui semble éloigner le plus nettement les ménages en âge d'être actifs du risque de pauvreté¹⁸. Or, si en cas de reprise conjoncturelle les chô-

18. Pour conforter ce résultat cependant, il faudrait en toute rigueur contrôler l'hétérogénéité des caractéristiques individuelles et estimer, pour un actif donné, l'effet d'une reprise d'emploi ou d'un changement dans le type d'emploi occupé sur son niveau de vie disponible

meurs demeurent durablement éloignés de l'emploi et si les situations de chômage continuent de se polariser au sein des ménages, le taux de pauvreté risque de ne baisser que de façon relativement marginale par rapport à une situation où les ménages de chômeurs seraient les premiers à bénéficier d'un emploi.

Le lien entre conjoncture économique et pauvreté apparaît donc comme complexe, sachant entre autres qu'une conjoncture favorable induit généralement une hausse moyenne des revenus d'activité et des niveaux de vie disponibles, ce qui conduit à un relèvement du seuil de pauvreté. Cet effet mécanique tient au caractère relatif du seuil de pauvreté : celui-ci ne diminue que si les personnes pauvres voient leur niveau de vie disponible augmenter plus rapidement que le niveau de vie médian. Il faudrait ainsi, pour aboutir à une diminution sensible du taux de pauvreté, que la reprise générale de l'emploi profite d'abord aux chômeurs et dans l'ensemble aux actifs les moins favorisés sur le marché du travail. *A contrario*, on a constaté sur la période récente une poursuite de la tendance à la baisse structurelle, mais légère, du taux de pauvreté, malgré un contexte de faible croissance économique et de dégradation du marché du travail, en particulier sur l'année 2003.